New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Garderie l'Etoile Filante Ltd.	2003613	Le 10 juillet 2023
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Garderie l'Étoile Filante		(506) 525-2909
Adresse		
4630 rue Principale Saint-Antoine NB E4V 1R5		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Sarah MacDougall	Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.	33(2)	12 juin 2023	10 juil. 2023
Commentaires : Une surface protectrice adéquate fut ajoutée. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Le ratio fut respecté lors de l'inspection

original signé par
Sarah MacDougall
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 10 juillet 2023
Date

original signé par
Natalie Thériault
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 juillet 2023
Date